

à un même état de choses. Je regrette d'être obligé de demander à mon honorable ami de revoir ses classiques. L'autorité de sir Walter Scott le satisfèra-t-elle? Satisfèra-t-elle son esthétique littéraire, ou sera-t-il persuadé que sir Walter Scott était suffisamment tory pour tranquilliser son âme d'impérialiste? Je lui demanderai, ainsi que je l'ai fait il y a un instant, de revoir ces classiques. Qu'il relise Quentin Durward, et il trouvera dans une même page, que sir Walter Scott applique l'expression "souverain" et "suzerain" au même état de chose et au même homme. Dans le chapitre 35 de Quentin Durward, mon honorable ami verra que lady Isabelle, en s'adressant au duc de Bourgogne, se servait des paroles suivantes:

"Milord, duc et souverain" disait lady Isabelle, rassemblant tout son courage "j'écoute les ordres de Votre Grâce et je m'y soumets". . . . . "ma soumission" dit-elle, "ne porte que sur les biens et terres que des ancêtres de Votre Grâce ont donnés aux miens, et que j'ai rendus à la maison de Bourgogne, si mon souverain eût que ma désobéissance en cette matière me rend indigne de les garder".

Et plus loin:

"Milord, répondit-elle, non déconcertée, je suis devant mon suzerain et j'ai confiance en sa justice".

Je crois qu'après cela, je ne dois pas m'inquiéter des critiques fastidieuses de mon honorable ami, tant au point de vue de la philologie que de l'impérialisme.

L'hon. M. FOSTER: Voudriez-vous me laisser voir l'extrait de Durward?

Sir WILFRID LAURIER: Oui. La grande erreur que font les impérialistes de l'école de mon honorable ami est de confondre les conditions qui existent en Angleterre avec celles qui existent dans les colonies. L'Angleterre appartient au groupe de nations qui forment ce que l'on appelle le concert européen; elle est l'une des quatre ou cinq nations d'Europe qui se surveillent continuellement les unes les autres. Elle n'a pas de travaux publics à exécuter. Elle peut se consacrer et consacrer ses ressources à des armements. Mais les colonies ne sont pas dans la même situation. Nous avons surtout à nous occuper de travaux publics, il nous faut développer les ressources de notre pays, et en conséquence, je dis que c'est une erreur que ne devraient pas commettre les honorables membres de la gauche. Ils ne sont pas les premiers à la commettre. L'Angleterre a commis la même faute au dix-huitième siècle, lorsqu'elle a voulu forcer les colonies américaines à contribuer à ses armements au moyen d'impôts. Les colonies protestèrent, mais leurs protestations ne furent pas écoutées. Elles protestèrent de nouveau, et finalement, bien qu'elles furent très fidèles, elles furent

Sir WILFRID LAURIER.

poussées à bout et brisèrent le lien qui les unissaient à la mère patrie. Benjamin Franklin, était l'un des chefs du mouvement dans les colonies à cette époque, et cependant, d'après les rapports c'était un loyaliste très dévoué. Il alla en Angleterre pour essayer de détourner le gouvernement anglais de la voie malheureuse dans laquelle il s'engageait, mais ses démarches n'eurent aucun résultat. On l'écoula à la barre de la chambre des communes, où on lui demanda si dans un cas de guerre, les colonies voudraient ou ne voudraient pas contribuer à aider l'Angleterre, et voici ce qu'il répondit:

Je crois qu'elles le feront, autant que les circonstances le permettront. Elles considèrent qu'elles font partie de l'empire anglais, et qu'elles possèdent un intérêt commun avec lui. Ici, à Londres, on pourrait peut-être les considérer comme étrangères, mais elles-mêmes ne se considèrent pas ainsi. Elles sont remplies de zèle pour l'honneur et la prospérité de cette nation; et tant qu'elles seront bien traitées, elles seront toujours prêtes à la défendre dans la mesure de leurs faibles moyens.

Si je cite cette réponse, ce n'est que parce qu'elle offre une analogie complète entre les conditions qui existent aujourd'hui dans les colonies autonomes de la Grande-Bretagne et les conditions qui existaient dans les colonies américaines de cette époque. Il n'y a pas de danger aujourd'hui que l'Angleterre cherche à imposer des taxes à ses colonies, sans les inviter à se faire représenter au parlement, ni que ses colonies se révoltent, mais j'ai cité cette réponse de Franklin parce qu'il y a dans cette Chambre des personnes qui, comme les Bourbons, n'ont rien oublié et n'ont rien appris, et qui ne comprennent pas les relations actuelles entre l'Angleterre et ses colonies.

Il y a une autre question dont je veux m'occuper un peu. On a soulevé beaucoup d'objections dans la province de Québec, parce que le projet contient une disposition autorisant en cas de guerre le Gouverneur en conseil à mobiliser la flotte et à la mettre à la disposition du ministère de la guerre anglais. L'article 18 est ainsi conçu:

En temps critique le Gouverneur en conseil peut mettre la marine, ou en mettre toute partie que ce soit à la disposition de Sa Majesté pour service général dans la marine royale, ainsi que tous vaisseaux ou navires de la marine et tous marins servant sur ces vaisseaux ou navires ou tous officiers ou marins appartenant à la marine.

Et l'article 19 est ainsi conçu:

Lorsque le Gouverneur en conseil mettra la marine ou quelque partie de la marine en activité, ainsi qu'il est prévu à l'article précédent, si, par suite d'un ajournement ou d'une prorogation à une date ne devant pas arriver avant dix jours, le Parlement n'est pas alors en session, il sera lancé une proclamation convoquant les Chambres dans un délai de